

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 janvier 2026
Date de l'affichage : 21 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 43 + 2 supplés + 4 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : ACCORD-CADRE TRAVAUX DE VOIRIE – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC
--

Numéro de la Délibération : 290126-DC-10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTRHON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Isabelle VILAREM par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Denis JACOB par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : ACCORD-CADRE TRAVAUX DE VOIRIE – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Thelloise et reprenant en annexe les statuts (notamment la compétence voirie) ;
- L'accord cadre à bons de commande notifié le 7 juin 2023 pour 3 ans relatif à la réalisation de travaux d'entretien courant et à l'exécution de revêtement superficiels des voiries communales et d'intérêt communautaire situées sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise ;
- La convention constitutive du groupement de commandes signée par les communes pour la durée de l'accord cadre ;

Considérant :

- Que l'accord cadre susvisé arrive à échéance le 30 juin 2026 ;
- Que la CCT entend maintenir le service ainsi offert aux communes qui le souhaitent en termes de mutualisation des travaux et de procédures marchés publics ;
- Qu'à cet effet, les 41 communes de la CCT ont été invitées par mail en date des 20 et 27 novembre 2025 à lui faire savoir si elles souhaitaient renouveler leur adhésion et ainsi rejoindre le groupement de commandes qui sera constitué dans ce cadre ;
- La nécessité d'entretenir tant les voies communales, les voies d'intérêt communautaire et les voies situées dans les zones d'activité ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AGREE** la convention constitutive du groupement de commandes qui prend effet à la date de signature de la convention par chacun des membres et prendra fin au terme du marché ;
- **APPROUVE** la désignation de la Communauté de communes Thelloise comme coordinateur de ce groupement de commandes ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à la bonne application des présentes ;
- **PREND ACTE** de la constitution du groupement de commandes avec les communes de la Communauté de communes Thelloise ayant adhéré avant le 15 janvier 2026 (transmission de la délibération conseil municipal + signature convention de groupement) ;
- **PREND ACTE** du lancement de la procédure adaptée relative à l'accord cadre.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 02/02/2026,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260129-290126-DC-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026
Affichage : 05/02/2026

Le secrétaire de séance,

Bernard ONCLERCQ



Le Président

Pierre DESLIENS